

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données de janvier à mars 2012

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2012)		Nombre de prestations octobre 2011		Montants versés octobre 2011	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)*	986,67 \$	986,67 \$	4 024 876	1 464 596	2 053,0 M\$	669,0 M\$
Invalidité	1 185,50 \$	1 185,47 \$	326 418	70 264	267,8 M\$	66,4 M\$
Survivant – moins de 65 ans	543,82 \$	(voir note 1)	238 757	76 854	87,8 M\$	45,8 M\$
Survivant – 65 ans et plus	592,00 \$	592,00 \$	805 895	277 687	241,5 M\$	86,0 M\$
Total – prestations de survivant			1 044 652	354 541	329,3 M\$	131,8 M\$
Enfant de cotisant invalide	224,62 \$	71,32 \$	77 129	7 527	16,9 M\$	0,7 M\$
Enfant de cotisant décédé	224,62 \$	224,62 \$	62 783	15 392	13,7 M\$	1,1 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	10 458	3 041	23,7 M\$	7,4 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ			5 546 316	1 915 361	2 704,4 M\$	876,4 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	986,67 \$	986,67 \$	718 964	225 621	522,7 M\$	148,0 M\$
• survivant/invalidité	1 185,50 \$	Sans objet	14 653	2 530	13,9 M\$	2,7 M\$
Total – prestations combinées			733 617	228 151	536,6 M\$	150,7 M\$

* Dès janvier 2012, toute personne âgée de 60 à 65 ans, travaillant à l'extérieur du Québec et recevant une prestation de retraite du RPC ou du RRQ, devra verser des cotisations au RPC qui seront appliquées à la prestation après-retraite. Cependant, les personnes âgées d'au moins 65 ans, mais de moins de 70 ans, peuvent choisir de ne pas verser ces cotisations. Elles recevront la prestation après-retraite automatiquement dès 2013, si elles sont admissibles. Pour plus de renseignements, consultez le site Web de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/changementsrpc.

Taux des prestations d'invalidité et de survivant

	Taux uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	445,50 \$	740,00 \$	1 185,50 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	173,82 \$	370,00 \$	543,82 \$
RRQ, prestations d'invalidité	445,47 \$	740,00 \$	1 185,47 \$

Note 1 – Détail des prestations du RRQ

RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	114,09 \$	370,00 \$	484,09 \$
• non invalide, avec enfant	413,62 \$	370,00 \$	783,62 \$
• invalide	445,47 \$	370,00 \$	815,47 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans			
	445,47 \$	370,00 \$	815,47 \$

Calcul du taux maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite :	25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à la pension (MGAP) des cinq dernières années
Invalidité :	(prestation de retraite x 0,75) + taux uniforme (445,50 \$)
Survivant :	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + taux uniforme (173,82 \$) • 65 ans et plus : prestation de retraite x 0,60

Légende : M\$ = millions de dollars

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données de janvier à mars 2012

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations	Janvier à mars 2012			octobre 2011	
	Montant maximal ¹	Revenu annuel limité ²	Revenu annuel limité pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse ³	540,12 \$	Sans objet		4 934 728	2 508,6 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
• Célibataire	732,36 \$	16 368 \$	4 448 \$	993 334	488,1 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	732,36 \$	39 264 \$	8 896 \$	81 220	38,5 M\$
• reçoit une pension de la SV	485,61 \$	21 648 \$	7 456 \$	528 409	163,3 M\$
• reçoit l'Allocation	485,61 \$	39 264 \$ ⁴	7 456 \$	61 546	24,6 M\$
Total – SRG				1 664 509	714,5 M\$
Allocation	1 025,73 \$	30 336 \$	7 456 \$	61 546	25,7 M\$
Allocation au survivant	1 148,35 \$	22 080 \$	4 448 \$	26 533	16,6 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant				88 079	42,3 M\$

¹ Le montant maximal inclut les nouvelles prestations complémentaires au SRG et aux Allocations entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Internet de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/aines.

² Les revenus annuels limités n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

³ Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2012 se situe entre 69 562 \$ et 112 772 \$.

⁴ L'Allocation cesse d'être payée à 30 336 \$ et le SRG cesse d'être payé à 39 264 \$.

SV – Dépenses prévues en 2011-2012

SV	SRG	Allocations	Total
30 018 M\$	8 594 M\$	574 M\$	39 186 M\$

RPC et RRQ – Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à la pension (MGAP) (2012)	50 100,00 \$	50 100,00 \$
Exemption de base annuelle (2012)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 306,70 \$	(5,025 %) 2 341,65 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 613,40 \$	(10,05 %) 4 683,30 \$
Solde du compte (mars 2011)	151 833 M\$	34 382 M\$
Cotisations (2010-2011)	37 241 M\$	10 126 M\$
Nombre de cotisants (2009)	12,6 M	3,8 M
Taux d'indexation (janvier 2012)	2,8 %	2,8 %

RPC et RRQ – Dépenses prévues en 2011–2012

RPC	RRQ
33 450 M\$	10 912 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars